

**ABONNEMENT.**  
 Saumur : 30 fr.  
 Six mois : 16  
 Trois mois : 8  
**Poste :**  
 Six mois : 18  
 Trois mois : 10  
**On s'abonne :**  
 A SAUMUR :  
 Chez tous les Libraires ;  
 A PARIS :  
 Chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

**INSERTIONS.**  
 Annonces, la ligne : 20 c.  
 Réclames : 30  
 Faits divers : 15  
**RÉSERVES SONT FAITES.**  
 Du droit de refuser la publication  
 des articles qui ne paraissent pas  
 sans restriction dans ce journal  
 et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.  
 Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.  
**On s'abonne :**  
 A PARIS :  
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
 Place de la Bourse, 8.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
 bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
 22 Septembre 1876.

**Chronique générale.**

Tous les renseignements qui nous par-  
 viennent signalent l'entrain et la bonne te-  
 nue des réservistes. L'épreuve paraît avoir  
 été concluante. Les feuilles militaires alle-  
 mandes constatent cette bonne tenue et di-  
 sent qu'on ne peut distinguer les réservistes  
 des autres soldats que par leurs chaus-  
 sures. Ces hommes vont passer dans l'ar-  
 mée territoriale, qu'ils aideront à constituer  
 fortement.

Nous lisons dans la *Gazette de France* :  
 « Aux élections municipales, les con-  
 servateurs se sont généralement abstenus  
 dans un certain nombre de communes de la  
 banlieue de Paris ; cette attitude a procuré  
 une facile victoire aux républicains et aux  
 radicaux, qui presque partout ont triomphé.  
 Il y a là une indifférence qui est regret-  
 table, mais qui s'explique jusqu'à un certain  
 point.  
 Les radicaux ont introduit la politique  
 dans les conseils municipaux et les intérêts  
 n'ont plus de représentants. Ceux qui ne  
 payent pas d'impôts deviendront les maîtres  
 dans toutes les communes comme ils le sont  
 déjà à Paris. »

Le voyage du Maréchal à Dreux et à Hou-  
 dan est cette fois purement militaire. Sur  
 son passage, aux gares intermédiaires, on  
 entend les cris de « Vive la France ! vive le  
 Maréchal ! » Cela contraste un peu avec les  
 hurlements lyonnais en faveur de la Com-  
 mune, de la République et de l'Amnistie.  
 Cela repose. A Houdan, le Maréchal a offert  
 de déjeuner aux officiers étrangers qui sui-

vent les manœuvres, et si nous en croyons  
 les bruits qui circulent, il paraît qu'on s'y  
 est beaucoup entretenu de l'incident qui  
 s'est produit pendant les grandes manœuvres  
 du 7<sup>e</sup> corps, commandées par le gé-  
 néral duc d'Aumale, au sujet de certaines faus-  
 ses directions données à l'intendance.

Le service des subsistances n'avait pas été  
 surveillé d'assez près, et, par suite, il s'est  
 produit un désarroi pendant lequel tout un  
 régiment a été littéralement affamé.  
 Est-ce qu'on retomberait dans la faute si  
 souvent répétée en 1870 ?

Marchezais, 20 septembre.  
 Le maréchal de Mac-Mahon a assisté ce  
 matin à un combat livré autour de Brone en-  
 tre l'avant-garde du 3<sup>e</sup> corps et l'arrière-  
 garde du 4<sup>e</sup> corps, qui était chargée de pro-  
 téger la retraite.

Le Maréchal a déjeuné à la grande ferme  
 de Marchezais, d'où il doit aller rendre vi-  
 site au duc de Vallombrosa, son parent par  
 alliance.

Dreux, 21 septembre.  
 Le Maréchal est arrivé ce matin à sept  
 heures.  
 Il a été reçu à la gare par le préfet, le se-  
 crétaire général, le sous-préfet, le maire et  
 le conseil municipal.

Le maire, souhaitant la bienvenue au  
 Maréchal, a dit : « Nos populations, mon-  
 sieur le Maréchal, ont foi en vous ; elles at-  
 tendent de vous, avec confiance, la recons-  
 titution de notre puissance militaire, qui est  
 le plus impérieux besoin d'une nation fière  
 comme la nôtre de son histoire et digne,  
 malgré ses récents malheurs, du haut rang  
 qu'elle a perdu. »

Le Maréchal a répondu :  
 « Je vous remercie de la confiance que  
 vous me témoignez. Vous avez raison de  
 penser que la réorganisation militaire est  
 ma première préoccupation. J'espère la mener  
 bientôt à bonne fin et assurer ainsi à la  
 France une paix digne et durable. »

Le Maréchal est ensuite parti à cheval  
 pour le champ des manœuvres, entouré d'un

brillant état-major d'officiers français et  
 étrangers. Accédant au désir exprimé par le  
 maire, il a traversé ainsi la plus grande par-  
 tie de la ville.

Le duc de Nemours et le comte de Paris  
 n'assistaient pas au dîner donné hier par le  
 Maréchal.

On lit dans l'*Opinion* :  
 « M. Emmanuel de Mac-Mahon, sorti le  
 44<sup>e</sup> de sa classe, à l'École de Saint-Cyr, n'est  
 pas, comme on l'avait dit, le fils du Maré-  
 chal ; c'est son neveu.  
 Le fils aîné du Maréchal est sorti de  
 l'École avec le grade de sous-lieutenant, il y  
 a un an. »

Certaines feuilles ministérielles continuent  
 à manifester leur satisfaction de la manière  
 dont le Maréchal a été reçu par les radi-  
 caux lyonnais. Nous ne voulons pas trou-  
 bler plus longtemps cette satisfaction. Pour  
 la compléter, nous leur apportons même  
 une citation du *Censeur*, organe de ce ra-  
 dicalisme lyonnais : c'est le commentaire  
 écrit des actes dont se réjouit la presse mi-  
 nistérielle :

« Le Maréchal, dit le *Censeur*, n'est pas  
 notre maître ; nous sommes, à nous tous  
 qui formons le peuple, son maître au  
 contraire. Une sentinelle placée à la porte  
 d'un monument serait légèrement pré-  
 tentieuse de croire que le monument lui  
 appartient. Le Maréchal est une sentinelle  
 qu'on a mise au seuil de la Constitution,  
 sa consigne est d'empêcher qu'elle soit  
 violée ; sa faction durera quatre ans, à  
 moins d'événements. Jusque-là, il doit  
 le respect à son officier, le peuple ; il est  
 coupable s'il ne lui rend pas les honneurs,  
 s'il ne lui porte pas les armes ; c'est ce  
 qu'il aurait cependant fait chez vous en  
 ne recevant pas le conseil d'arrondisse-  
 ment. »

Mardi, le portraitiste du *Bien public* tra-

çait pour ses lecteurs un portrait du maré-  
 chal de Mac-Mahon. Nous y renvoyons ceux  
 qui voudraient avoir la preuve du respect et  
 de l'amour qu'ont les radicaux pour l'armée  
 et pour son chef.

Tout décret portant nomination des géné-  
 raux en chef doit, aux termes du para-  
 graphe 4 de l'article 14 de la loi du 24 juillet  
 1873, être délibéré en conseil des ministres.  
 Or, le conseil des ministres n'a pas encore  
 été saisi de la question.

Il suit de là, assure le *Moniteur*, que M. le  
 Maréchal n'a pas signé la nomination de  
 deux généraux qui, suivant le dire des ra-  
 dicaux, seraient appelés à remplacer deux  
 des chefs de corps d'armée dans le Midi et  
 dans l'Est.

Il est question au ministère de l'agricul-  
 ture et du commerce de la très-prochaine  
 nomination d'une commission d'hommes  
 spéciaux qui sera chargée de rechercher les  
 moyens d'arrêter le plus efficacement pos-  
 sible la falsification des vins. Cette ques-  
 tion prend chaque jour un indiscutable ca-  
 ractère d'urgence tant au point de vue de la  
 santé publique qu'au point de vue de la ri-  
 chesse nationale.

La Société française d'archéologie pour la  
 conservation des monuments historiques,  
 fondée par M. de Caumont, actuellement di-  
 rigée par M. Léon Palastre, tiendra cette an-  
 née son 43<sup>e</sup> congrès annuel, du 25 septem-  
 bre au 4<sup>e</sup> octobre, dans la ville d'Arles  
 (Bouches-du-Rhône).

On lit dans l'*Univers* :  
 « Le journal de MM. Sarcey et About  
 nous reproche d'avoir emprunté au *Pall  
 Mall* un démenti que ce journal protestant  
 oppose aux billevesées de ces messieurs.  
 Mais le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, avec sa loyauté ac-  
 coutumée, ne souffle pas un mot de la bro-

**Feuilleton de l'Écho Saumurois.**  
**QUELQUES RAYONS DE SOLEIL.**  
 (Suite et fin.)

Un frais rire épanouit le visage de la pauvre  
 mère à qui l'on venait de promettre ce qui man-  
 quait à son enfant. Elle se leva, prit congé et partit,  
 assez étonnée, mais toute légère et avec un pres-  
 sentiment heureux.  
 — Il m'a dit qu'il y aurait du soleil ! se répétait-  
 elle, du soleil pour mon Julien !  
 Quand elle fut partie :  
 — O mon oncle ! dit M<sup>me</sup> Desvernaux en se rap-  
 prochant du vieillard, que vous êtes bon ! C'est  
 une jolie mansarde que vous leur rendez ?  
 — Fi de la mansarde ! s'écria-t-il avec une fou-  
 gueur toute juvénile, j'ai mieux que cela, ma nièce ; je  
 vous le montrerai demain. Pardonnez-moi de vous  
 avoir fait un mystère, mais n'en accusez que  
 le malheureux Denis, qui voulait que vous en eus-  
 siez la surprise aussi ; il a monté ce coup comme  
 un vrai collégien. Écoutez plutôt. Il y a douze ou  
 quinze jours, M. Denis est parti, ayant en poche de

bons billets de banque... à moi, s'il vous plaît.  
 Il a avisé, à cinq minutes hors de ville, une mai-  
 sonnette point trop laide, avec un petit jardin ; puis  
 il a passé sa semaine à en conclure l'achat ; il a  
 payé comptant, — toujours avec mes billets de  
 banque. — Enfin un beau matin, avant-hier, il  
 arrive, m'annonçant que la maison est prête, et  
 que je n'ai plus qu'à y faire entrer les Barrul. Et  
 moi, bonhomme, je me suis laissé faire. Qu'on  
 vienne dire à présent que je suis maître chez moi !  
 Cela dit d'un ton qu'il voulait rendre bourru,  
 mais que démentait un sourire contenu et un air  
 de profond bonheur intérieur. Desvernaux leva les  
 yeux et vit ceux de sa nièce et ceux de Denis atta-  
 chés sur lui avec une tendre admiration et remplis  
 de larmes.

Ce fut la voix argentine d'Émilie qui reprit. L'en-  
 fant avait tout cherché à comprendre et avait tout  
 compris. Elle entourait de ses bras le cou de son  
 grand-oncle et lui dit :

— Laissez-moi vous embrasser, oncle Philippe ;  
 vous et l'ami Denis, vous êtes bons, savez-vous  
 comme qui ? comme mon cher papa qui est allé au  
 ciel. Ah ! c'est Julien qui en sera content ! et mon  
 Mimi qui chantera dans une plate-bande ! et les  
 moineaux qui viendront le regarder !

Le lendemain, l'oncle et ses nièces visitaient la  
 petite maison.  
 Ce n'est pas à la campagne, mais ce n'est plus

à la ville ; l'air des champs y arrive mieux, le soleil  
 l'entoure et la réjouit.

Quatre pièces la composent : en bas, une cui-  
 sine et... une chambre assez mystérieuse, car elle  
 est fermée à clef et l'on n'y peut pénétrer ; à l'uni-  
 que étage, au-dessus, deux jolies et gaies cham-  
 bres ayant vue sur le petit jardin.

Celui-ci est juste de la largeur de la maison,  
 mais il s'allonge un peu au levant.

Il est en friche, encore sous le désordre où l'a  
 laissé l'automne ; mais il y aura plaisir à nettoyer,  
 à sarcler, à ratisser, à tracer au cordeau les lignes  
 du petit carré du centre, à relever et à tailler les  
 branches des arbustes.

Et, tenez, sans attendre la main de l'homme, un  
 frais lilas s'épanouit dans ce coin ; un violier tout  
 en fleurs y marie ses chastes parfums, et un petit  
 poirier du Japon, adossé au mur, étalé avec orgueil  
 ses larges pétales rouges ; sans compter ce pom-  
 mier nain, rose et blanc comme un bouquet de  
 mariée.

Mais la porte s'ouvre : qui va là ? C'est Denis,  
 suivi des nouveaux locataires.

Quelle expression de joie pure chez les uns, de  
 surprise et de ravissement chez les autres !

— Denis ! dit tout bas Desvernaux en allant vive-  
 ment à lui, savez-vous pourquoi la porte de la pièce  
 au rez-de-chaussée est fermée à clef ? Nous n'avons  
 pu y entrer ; que signifie ?...

— Demandez-le au maître de céans, répondit  
 Denis en riant et en remettant la clef à Laurent ;  
 ouvrez, maître Barrul ; vous êtes chez vous, faites-  
 nous-en les honneurs.

Laurent se croyait dans un autre monde ; saisi,  
 ébahi, palpitant de gratitude, il prit machinale-  
 ment la clef, l'introduisit dans la serrure ; la porte  
 céda, et laissa voir aux regards curieux une pièce  
 assez vaste et claire, au milieu de laquelle se dres-  
 sait un bel établi de menuisier, tout neuf, et cou-  
 vert de fins et brillants outils ; pas un n'y manquait.

Tous les yeux se portèrent sur Denis, qui riait  
 sous cape ; il ne pouvait nier, tout en lui le dé-  
 nonçait.

— Eh bien, oui ! dit-il en voulant se dérober aux  
 remerciements, c'est mon petit présent d'installa-  
 tion ; c'est le paquet d'allumettes que l'usage veut  
 que l'on donne aux nouveaux habitants d'une maison.

Décrivai-je sans l'amoindrir ce moment où Lau-  
 rent revit et caressa ses chers outils, où Madeleine  
 parcourut chaque recoin de la jolie maison, où Ju-  
 lien, tout faible encore, mais rayonnant de plaisir,  
 suspendit au berceau de lilas la cage de Mimi ?

Soulevons encore une fois, et cinq ou six mois  
 plus tard, un coin du rideau qui va retomber pour  
 nous sur les foyers que nous avons visités pendant  
 le cours de cette simple histoire.

On est en automne. Octobre et novembre ont  
 étendu leur tapis de feuilles mortes.

chère bien connue sur laquelle le *Pall Mall* appuie son démenti.

» Pour résumer, M. de Bismark a-t-il été un élève des jésuites ? L'histoire et la vérité disent non. MM. Sarcey et About disent oui. Le choix est facile, malgré l'intervention de nous ne savons quel illustre « Gaillard, » économiste d'un lycée de province, nous dit M. de Sarcey, tout fier de ce lieutenant inespéré.

» Disons aussi que nous ne comptons nullement obtenir une rétractation du *XIX<sup>e</sup> Siècle*. Les PP. jésuites ne sont pas des officiers de l'armée territoriale, et MM. Sarcey et About peuvent continuer à inventer des histoires sur leur compte, sans craindre aucune mésaventure pour leurs oreilles.

» L'histoire de M. de Bismark prend désormais place entre la page du baron de Hubner et la phrase de Fénelon, ces deux derniers exploits de l'honorable M. de Sarcey.

Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* a prétendu que M. de Bismark avait chassé les jésuites d'Allemagne pour les contraindre à s'établir en France. Or, la plupart de ces religieux ont passé l'Océan et se sont établis en Amérique, notamment dans la République de l'Equateur, où l'on ne se trouve pas trop mal de leur présence, ainsi qu'en témoigne une lettre adressée au Pape par le chef de cet Etat.

## Etranger.

### TURQUIE.

Voici la traduction officielle du hatt impérial, par lequel Abdul-Hamid a inauguré son règne :

« Mon illustre vizir Mehemed-Ruchdi pacha,

» Notre frère bien-aimé, le sultan Mourad V, ayant dû, par la volonté de la Providence, abandonner les rênes de l'Etat et le kalifat, nous sommes monté sur le trône de nos augustes ancêtres, conformément à la loi ottomane.

» Vu votre patriotisme connu et éprouvé, votre intelligence parfaite des grands intérêts de l'Etat, nous vous confirmons dans la haute charge de grand-vizir et président du conseil des ministres. Nous maintenons également tous les ministres et tous les fonctionnaires dans leurs postes respectifs.

» Notre confiance dans l'aide et dans l'assistance du Très-Haut est sans limites. En toutes choses et en toutes circonstances, nous n'avons d'autre désir et d'autre pensée que de consolider les bases sur lesquelles reposent la grandeur et la gloire de notre empire, et d'assurer à tous nos sujets sans exception les bienfaits de la liberté, du repos et de la justice. Nous avons plein espoir et la conviction que tous nos ministres et tous les fonctionnaires de notre empire ne manqueront pas d'y contribuer à leur tour, en se conformant à notre exemple.

» Les origines et les causes de la crise que notre empire traverse aujourd'hui et qui se

reproduit sous des formes diverses sont, il est vrai, multiples ; mais, de quelque côté qu'elles soient envisagées, elles se résument en un seul point, à savoir : l'exécution imparfaite des lois qui découlent des prescriptions suprêmes du *Chéri*, base fondamentale de notre empire, et l'arbitraire que chacun a adopté, pour ainsi dire, comme règle dans la conduite des affaires.

» En effet, si les irrégularités dont se ressentent depuis quelque temps l'administration et les finances de notre pays se sont développées au point où elles sont ; si l'opinion publique se montre méfiante à l'endroit de notre crédit ; si les tribunaux ne sont pas encore arrivés à garantir les droits des particuliers ; si l'on n'a pas encore été possible de tirer profit des ressources naturelles que tout le monde reconnaît à notre pays pour l'industrie, le commerce et l'agriculture, ces sources fécondes du bien-être et de la prospérité générale ; si enfin toutes les mesures qui ont été adoptées jusqu'à présent, tant dans l'intérêt du pays qu'en vue d'assurer à tous nos sujets, sans exception, les bienfaits de la liberté individuelle, n'ont pu prendre plus de consistance, malgré les intentions sincères qui les avaient dictées, ni aboutir, à travers les variations et les changements successifs, au but qu'on s'est proposé, tout cela ne doit être attribué qu'à une cause, à savoir : que les lois n'ont pas été régulièrement et constamment observées.

» C'est là, en conséquence, qu'il s'agit aujourd'hui de placer le point de départ des mesures qu'il est urgent d'adopter pour asseoir les lois et les règlements du pays sur des bases qui inspirent la confiance.

» A cet effet, il est indispensable de procéder à l'institution d'un code général, dont les actes inspireront toute confiance à la nation et seront en harmonie avec les mœurs et les aptitudes des populations de l'empire.

» Le conseil aura pour mandat de garantir sans exception l'exécution fidèle des lois existantes ou de celles qui seront promulguées conformément aux dispositions du *Chéri* et aux besoins réels et légitimes du pays et de la nation, et de contrôler l'équilibre des recettes et des dépenses de l'empire. Le conseil des ministres est chargé de se livrer à une étude approfondie de cette importante question, et de me soumettre le résultat de ses délibérations.

» Un autre empêchement à la bonne exécution des lois et des règlements, c'est la facilité avec laquelle les fonctions publiques sont souvent confiées à des mains incompetentes, et cette circonstance que les employés sont l'objet de changements fréquents et non justifiés par des motifs légitimes, ce qui entraîne de très-sérieux inconvénients et pour l'Etat et pour les affaires.

» Désormais, toute charge et toute fonction publique constitueront une carrière spéciale. Employer dans les affaires de l'Etat des personnes capables et compétentes ; ne tolérer aucune destitution ou remplacement non motivé ; établir la responsabilité ministérielle ainsi que la responsabilité graduelle des fonctionnaires de tout ordre,

Cette visite est une douce fête pour tous.

— Voilà mes locataires heureux, dit M. Desvernaux en remontant dans la voiture qui les avait amenés. Ma petite maison est vraiment jolie ; c'est dommage que le soleil n'égayé plus son jardin.

Ne regrette rien, Philippe Desvernaux ! Il est un autre soleil que les hivers ni les orages ne peuvent voiler, et qui brille dans l'intérieur béni que tu viens de visiter : le devoir accompli, la paix du cœur, le travail sous l'œil de Dieu ! Et toi-même, en ton âme, ne sens-tu pas le divin rayon qui la réchauffe à jamais, et qu'on nomme la Charité ? Ces choses ne sont-elles pas un vrai, un durable soleil ? Et si nous le voulions tous, ne lui irait-il pas pour tout le monde ?

(Magasin pittoresque, tome xxvii.)

L'*Echo Saumurois* commencera demain un feuilleton intitulé : LA TROQUE. Dans une nouvelle précédente, David le trappeur, nous avons tâché de décrire les contrées encore sauvages de l'Amérique du Nord et les mœurs des hordes aventureuses qui les parcourent ; la nouvelle que nous allons publier a également pour but de faire connaître une partie de l'Afrique occidentale, et de donner quelques détails sur ses usages, son commerce et ses productions.

chacun en ce qui le concerne, c'est là la règle invariable qu'il convient d'adopter.

» Ces progrès matériels et moraux que tout le monde s'accorde à reconnaître chez les nations européennes se sont accomplis, grâce à la diffusion des sciences et de l'instruction. Or, comme par leur intelligence et leurs dispositions naturelles, mes sujets de toute classe ont à tous égards, je suis heureux de le constater, des aptitudes spéciales pour le progrès, et que la propagation de l'instruction constitue, à mes yeux, une question aussi vitale que pressante, vous aviserez sans aucun retard aux moyens d'assurer ce résultat important, en élevant le chiffre des allocations budgétaires dans une proportion suffisante et dans la mesure du possible. En outre, il faut procéder immédiatement à la réforme administrative, financière et judiciaire des provinces, afin de leur créer une situation réellement normale et conforme aux bases qui seront adoptées pour l'organisation centrale.

» Aux troubles qui ont éclaté l'année dernière en Herzégovine et en Bosnie, à l'instigation de gens malintentionnés, est venue s'ajouter la rébellion de la Serbie. Considérant que le sang versé de part et d'autre est celui des enfants d'une même patrie, nous sommes profondément affligé de la continuation de cet état de choses. Vous aurez donc à prendre les mesures les plus efficaces pour mettre fin à une situation aussi déplorable.

» Nous confirmons tous les traités conclus avec les puissances amies. Tout en maintenant leur exécution fidèle, vous vous attacherez à consolider de plus en plus les rapports d'amitié que nous entretenons avec les puissances.

» Tels sont, en substance, mes vœux ; telles sont mes intentions.

» Que le Tout-Puissant daigne couronner de succès nos efforts !

» Donné dimanche 23 chaban 1293 (10 septembre 1876). »

Voici la traduction d'un rapport du colonel Horvatovich adressé au général Tcherniaïeff, commandant de l'armée de la Morava et Timok :

« A ma rentrée dans la ville de Kuiuagvat, j'ai l'honneur de vous informer de ce qui suit :

» Toute la ville est incendiée ; c'est à peine si, sur cinquante maisons, il en reste une qui ait échappé aux flammes, et parmi celles qui sont restées debout, on n'en trouverait pas une qui n'ait été saccagée de façon à avoir perdu au moins la moitié de sa valeur.

» Tout Kuiuagvat présente l'image la plus triste de ce que des mains vandales peuvent accomplir. Des cheminées et des pans de murs noirs sont restés debout, mais toutes les maisons de faible construction ont été entièrement détruites.

» L'ennemi ne s'est pas contenté de brûler l'église et l'icônostase, il a mis en morceaux les cloches dont les fragments ont été trouvés à l'extrémité de la ville. Il a emporté l'horloge, tiré des coups de fusil dans la voûte et contre les saintes images. Plusieurs de ces dernières ont été trouvées dans les rues, déchirées et souillées d'ordures. Les drapeaux qui se trouvaient dans l'église gisent en pièces dans les rues. En un mot, ils ont profané le sanctuaire de Dieu d'une manière si affreuse qu'il est impossible de s'en faire une idée.

» Tout ce que la main des hommes a pu détruire durant ces quelques jours a été détruit avec une rage et une fureur qui doit faire l'étonnement de tout le monde.

» Des cadavres ont été jetés dans les puits et partout où il y avait de l'eau potable.

» Tous les dix pas l'on rencontre des débris de viande de porc en décomposition ou à moitié rongés par les vers et les mouches. Près de la poudrière, l'on a retrouvé, lié à un arbre et brûlé, le cadavre d'un de nos commandants de compagnie ou d'un aide-camp, reconnaissable aux signes distinctifs de son grade, qui sont restés intacts. Dans la rue de Djonitz, on a retrouvé un cadavre, qu'à ses vêtements on a reconnu pour celui d'un bourgeois de la ville. Il avait les jambes entièrement écorchées depuis les cuisses jusqu'aux pieds.

» Dans le café de Dirita-Yanochévitch, on a trouvé un cadavre d'un homme reconnaissable de même à ses vêtements pour celui d'un habitant de la ville, avec un morceau de fer dans le corps. L'examen du cadavre,

percé en plusieurs endroits, montre que les Turcs l'ont martyrisé et lui ont donné la mort au moyen du fer rouge.

» Pelko Vesselinovitch, de Kuiuagvat, qui s'était cassé la jambe peu avant notre départ de Kuiuagvat, était resté dans sa maison. On l'a retrouvé tué.

» Gioka Kaissia, également de Kuiuagvat, a été martyrisé dans sa maison et tué avec un fer rouge.

» Dans la boulangerie d'Ivanka-Constantinovitch, on a retrouvé le cadavre d'un de nos soldats, qui doit également avoir été martyrisé, car l'on a trouvé près de son corps des broches de fer.

» Outre les nombreux cadavres trouvés dans la ville, il en a été découvert dans les champs de maïs, de sorte que je vais les faire traverser par une chaîne de travailleurs qui enterreront les corps. L'infection dans la crainte d'une contagion, je n'ai osé faire arrêter mes troupes à Kuiuagvat, même pendant un seul instant.

» Ce que je viens d'exposer ne peut donner qu'une idée bien faible de la réalité ; c'est ce que j'ai pu remarquer au premier coup d'œil.

» J'ai pris les mesures pour que les bourgeois, qui sont rentrés dans leurs maisons, aidés d'un bataillon, parcourent la ville et les environs dans la direction du camp de Milan-Atchimovitch, qu'ils entendent les cadavres et dressent un procès-verbal qui sera remis.

» A en juger d'après la puanteur qui se répand jusqu'à une demi-lieue de la ville et aux myriades de mouches qui remplissent l'air dans les environs de Kuiuagvat, il doit s'y trouver encore un grand nombre de cadavres humains dont l'identité ne pourra être constatée.

» L'état de décomposition des cadavres est déjà si avancé que, lors même que la tête y est encore attachée, on ne peut distinguer les traits. Toutes les maisons des environs et en particulier les maisons construites dans les vignes sont toutes brûlées, et comme les maisons étaient pour la plupart entourées d'arbres fruitiers ou de vergers, le feu les a desséchés et la campagne des environs de Kuiuagvat offre un aspect lamentable.

» Du reste, il ne m'est pas possible de donner une description fidèle de ce qui se présente sur le tableau, les mots me manquent pour le faire.

» Je vous transmettrai immédiatement les renseignements qui me parviendront par la suite.

» Le commandant de corps, Colonel B. Horvatovich, Kuiuagvat, le 10 août 1876.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Les examens pour le volontariat d'un an ont commencé lundi à la préfecture de Maine-et-Loire, se sont terminés mercredi.

Les candidats étaient au nombre de 314 pour l'agriculture, 44 pour le commerce et 8 pour l'industrie, ainsi que nous l'avons annoncé.

Le nombre des jeunes gens dispensés de passer l'examen (bacheliers, diplômés, élèves des écoles, etc.), qui se sont fait inscrire pour contracter un engagement conditionnel d'un an, s'élève à 28. C'est un total de 342 inscrits en Maine-et-Loire.

Toutes les communes de France vont recevoir sous peu un registre à souche unique, destiné à consigner les changements de domicile des hommes faisant partie soit de la réserve de l'armée active, soit de l'armée territoriale.

On parle du renvoi des soldats de la classe 1874 dans leurs foyers pour la première quinzaine d'octobre.

Vihiers. — Le 16 septembre, le cadavre du nommé René Paulan, âgé de 39 ans, cultivateur au village de Rang, commune de Vihiers, a été retiré d'un puits. Ce malheureux ne jouissait pas de ses facultés intellectuelles.

Montmorillon. — Un singulier accident est arrivé à Montmorillon (Vienne) : une femme tenait un enfant sur les fonts de baptême, tout à coup elle se plaignit que les

lui faisaient mal, que quelque chose lui pesait sur les yeux comme du plomb ; elle remit l'enfant à une autre personne en disant qu'elle n'y voyait plus.  
Elle a été trouver mardi un docteur de Poitiers, qui a déclaré qu'elle était atteinte d'une cécité complète.

Angers. — C'est le samedi 30 septembre que débutera au Grand-Théâtre, dans les Mousquetaires de la Reine, la troupe d'opéra dont nous avons publié le tableau il y a deux jours. Les débuts continueront le lendemain dimanche, probablement dans Lucie de Lammermoor.

Ponts-de-Cé. — Le 16 septembre, vers 11 heures du matin, le jeune Henri Joncherai, âgé de 12 ans, enfant de l'orphelinat de Pouillé, a été tué d'un coup de pied de cheval.

Chauvin, chef de culture à l'orphelinat, labourait, lorsqu'à l'extrémité d'un sillon, le cheval de tête, en tournant, se mit à ruer ; celui de derrière, effrayé, rua également et atteignit à la tête l'enfant qui tomba ensanglanté et presque tué du coup. Le lendemain matin à 7 heures, le jeune Joncherai expirait, malgré les soins de M. le docteur Vétault fils, et cela sans avoir repris connaissance. (Patriote.)

Courses de Tours. — Les courses qui doivent avoir lieu à Tours, les 4<sup>or</sup> et 4 octobre, sur la prairie de Saint-Avertin, promettent d'être très-brillantes.

On assure que déjà plus de quarante chevaux sont inscrits sur la liste des engagements, au secrétariat de la Société des courses.

Nantes. — Mardi soir, vers sept heures, un incendie s'est déclaré dans la maison portant le numéro 12 du quai de l'île Gloriette, appartenant à M<sup>me</sup> veuve Paillac, à Nantes. Le feu a pris dans un appartement occupé par M<sup>me</sup> Lebrun.

A neuf heures et demie, on était maître de l'incendie.

On a malheureusement à déplorer un triple accident.

Trois personnes ont disparu, et on présume qu'elles se sont noyées dans la Loire en voulant alimenter les pompes. Ce sont un réserviste du 64<sup>e</sup> de ligne, un caporal du même régiment et un enfant de 14 à 15 ans. Deux maisons sont complètement détruites.

La Roche-sur-Yon. — Il est arrivé, vendredi 15 septembre au soir, un accident déplorable, qui a causé dans notre ville une impression douloureuse.

Deux volontaires se promenaient sur le boulevard de l'Etat, tout près de la rue de Saumur, et presque en face du bureau d'octroi ; à ce moment venait une voiture éclairée par deux lanternes ; c'était un corbillard.

Furent-ils surpris ? Le conducteur a-t-il été imprudent ? Ce qu'il y a de certain, c'est que l'un d'eux fut attrapé (on le suppose) par le timon de la voiture, à la poitrine et renversé sous les roues, l'autre a pu se ranger de côté.

Quand on releva le pauvre garçon, on constata qu'il avait la clavicule cassée. On le transporta au bureau d'octroi, où des soins lui furent prodigués, et de là à l'hôpital, où il expira le lendemain matin.

Nous apprenons que ce jeune volontaire est originaire de la Lozère, et qu'il appartenait à une famille des plus honorables. (Libéral.)

On écrit de La Roche-sur-Yon, le 29 septembre :

« Ce n'est pas seulement dans nos départements méridionaux que l'honorable corps de la gendarmerie devient de plus en plus l'objet d'odieuses attaques, au nom de la liberté. »

Dans la paisible Vendée, où l'on craint et respecte encore l'autorité, ces faits commencent à devenir fréquents.

Lundi, dans la petite commune de Chambretaud, canton de Mortagne-sur-Sèvre, après la fermeture des cabarets, les gendarmes de service rencontrèrent une bande d'individus faisant du tapage. Ces militaires invitèrent ces jeunes gens à rentrer chacun chez eux. Mais l'un d'eux lança une pierre au gendarme Bobineau.

» L'agresseur fut aussitôt arrêté. Ses ca-

marades, le voyant entre les mains de l'autorité, se jetèrent, au nombre d'une vingtaine, sur les gendarmes. Pour se rendre maîtres des agresseurs, les gendarmes furent obligés de dégainer. C'est à grand-peine qu'ils purent conduire leur prisonnier en lieu sûr. Dans la lutte, une lame de sabre a été faussée, mais il n'y a pas d'accident à déplorer.

» L'enquête faite le lendemain a amené l'arrestation de deux autres individus. Cette incroyable agression a produit une vive émotion dans le pays. »

Meurtre et incendie. — Dans une autre petite commune de la Vendée, à Vaudrennes, le nommé Vergne s'est présenté chez le sieur Briant, chez lequel il avait pris sa pension pendant quelque temps. Armé d'un fusil à deux coups, il l'a déchargé sur le sieur Briant. Heureusement le fusil a raté et Briant en a été quitte pour la peur. Ne perdant pas son sang-froid, Briant s'est jeté sur Vergne et l'a désarmé. Il était 9 heures 1/2 du soir. Un quart d'heure après, la maison de Briant était la proie des flammes. Grâce à de prompts secours, les maisons voisines furent épargnées. Les pertes sont évaluées à 3,000 fr. environ.

L'auteur de cette tentative de meurtre, suivie d'incendie, est né dans la Corrèze : il est âgé de 21 ans et se dit scieur de long. Il s'est constitué prisonnier dès le lendemain. (Journal de la Vienne.)

Saint-Nazaire. — Il est entré dimanche dans le port de Saint-Nazaire, dit le Phare de la Loire, le plus grand navire qui ait jusqu'ici figuré dans ses bassins : c'est un trois-mâts américain mesurant 120 mètres de longueur. Le plus grand des transatlantiques, le Washington, n'a que 110 mètres. Il a fallu, malgré l'importance de la marée, deux remorqueurs pour l'amener dans le port.

Le Mans. — On lit dans la Chronique de l'Ouest du Mans :

« Dimanche dernier, le train n° 205, venant de Paris, éprouvait un retard de 13 minutes, et par suite de ce retard n'a pu se croiser à l'heure et à l'endroit habituel avec le train n° 22 qui part du Mans. Le lendemain, le sieur Huard, poseur sur la ligne du chemin de fer, aperçut, à une distance d'environ trois mètres de la voie, un homme qu'il reconnut pour être le nommé Claire-Alphonse Coublet, âgé de 62 ans, garde de nuit sur la ligne, demeurant à Boëssé-le-Sec. Doublet avait l'os frontal brisé et avait dû tomber mort sur le coup. »

» Tout porte à croire que ce malheureux, occupé à signaler le train du Mans, n'a pas entendu le train venant de Paris et a été tamponné par ce dernier. Toute idée de crime doit être écartée et la cause de cette mort attribuée à un accident. »

Vendredi, vers quatre heures de l'après-midi, le sieur Bourbon, Henri, marbrier, demeurant au Port-de-Juigné, dit la Sarthe, venait livrer dans un bateau son travail à la marbrerie de Sablé, lorsque, voulant éluser à Solesme, il fit une fausse manœuvre, et son embarcation vint heurter si violemment les portes de l'écluse que le choc le précipita dans le canal. Ce malheureux fut presque aussitôt retiré de l'eau ; mais, malgré tous les soins qui lui furent prodigués, on ne put le rappeler à la vie.

Cet infortuné jeune homme était âgé de 24 ans et marié depuis trois mois.

Amboise. — Un grave accident s'est produit au pont de l'Amasse, à Amboise. On procédait à la démolition de la voûte de ce pont, et déjà, depuis la veille, on avait fait jouer six mines, quand, avant-hier, on mit le feu à une septième. Aussitôt, comme la clef de la voûte tenait encore, deux ouvriers l'attaquaient à coups de pince, quand tout à coup la moitié de la voûte s'écroula, entraînant au milieu des débris le chef du chantier, M. Persat.

M. le docteur Helle, qui se trouvait là, se porta à son secours, ainsi que plusieurs ouvriers du chantier, quand l'autre portion de la voûte s'écroula à son tour. M. Helle était baissé à ce moment, cherchant à dégager M. Persat, sans quoi il avait la tête ou les reins brisés par la chute d'une immense pièce de bois qui servait à étayer. En résumé, dit une dépêche, M. Helle en sera quitte pour une forte contusion sur la hanche ;

mais M. Persat est gravement atteint, ayant une blessure sérieuse à la tête et une autre au bras. L'un des ouvriers, nommé Bénéfils, est aussi grièvement blessé au pied.

Epilogue de l'affaire Olivier de Kermel.

On se rappelle le drame que nous avons raconté il y a environ deux ans : un riche fils de famille avait assassiné son frère par jalousie. A ce sujet, on écrit de Rennes, 18 septembre :

« Il y avait au fond d'un manoir de Bretagne une vieille et riche famille. La mère vivait heureuse entre ses deux enfants. L'aîné, Olivier, était maire de sa commune. Le cadet chassait, pêchait, menait vie de gentilhomme campagnard. »

» Un jour, dans le salon du château, Olivier tua son frère d'un coup de revolver ; il fut jugé, envoyé à la bagnole, où il mourut. La mère, écrasée de chagrin, mourut aussi dans cette salle qui avait vu le meurtre.

» Cette succession de catastrophes s'accomplit en moins d'une année. Et maintenant on annonce que les biens provenant de la succession vacante de la famille de Kermel sont à vendre.

» A vendre la terre de Kerralaim, comprenant château, vastes servitudes, prairies, étang, futaie, taillis, pelouses, grandes fermes et moulins, chasses et pêches.

» Les deux frères aimaient une domestique de leur mère. Olivier avait tué son frère, parce qu'il le croyait présumé. »

LE PAYS DU VIN.

Dans plusieurs départements déjà, les vendanges sont commencées, les ouvriers à la journée plient sous le faix des hottées, une grande bonne humeur signale partout ces travaux. C'est que la France est le pays du vin et que la vendange est quelque peu une fête dans notre pays.

Sur quatre zones, en effet, division que les géographes ont adoptée pour notre pays, une seule, celle qui s'arrête à la ligne se dirigeant vers le Rhin au nord-est, après avoir laissé au sud l'Aisne et Verdun sur la Meuse, n'est pas favorable à la culture de la vigne. Celle-ci occupe presque un vingt-cinquième de la superficie totale du pays et constitue sa plus grande ressource, après les céréales. Dans la vallée de la Charente, de la Gironde et de l'Adour, elle s'étend sur 900,000 hectares ; elle en couvre 660,000 dans le bassin du Rhône et sur le versant de la Méditerranée ; 365,000 lui sont consacrés dans le bassin de la Loire et compris le sud de la Bretagne ; 144,000 sur le versant de la Manche ; 66,000 dans la région nord. Ces chiffres sont bons à rappeler, car ils sont assez considérables pour frapper l'esprit.

C'est dans l'Hérault que commence annuellement la coupe du raisin. Ce département est d'ailleurs le plus important en vignobles, puisque 117,000 hectares y sont plantés de ceps et qu'il produit deux millions d'hectolitres de vin et deux cent mille d'eau-de-vie à lui seul. La richesse de ses produits alcooliques est telle qu'ils servent à couper ceux des autres départements pour leur donner une vigueur plus grande. Les vins du Lot doivent à leur propriété colorante un privilège analogue.

Il y a quelques années on évaluait à cinq cent cinquante millions la valeur des récoltes annuelles de vin en France.

Tous ces vins sont classés. Les vins fins sont ceux de la haute Bourgogne, de la Côte-d'Or, de Médoc et de Grave, de la côte du Rhône et de Champagne. Le Maconnais, le Beaujolais, le bas Médoc, la basse Bourgogne, la Franche-Comté, la Saumurais, sont considérés comme fournissant les vins ordinaires. Le Périgord, l'Orléanais, le Cher, la Touraine, le Roussillon, le Languedoc voient leur légende flétrie du nom de vins communs. Tout cela est quelque peu artificiel et chacun peut réformer, son goût aidant, ces arrêts de la statistique. (Bulletin français.)

Faits divers.

Les nouvelles que nous recevons des côtes normandes nous apprennent que le mascaret a fait fiasco.

Lue, Saint-Aubin, le Havre ont été assiégés par une foule de voyageurs amenés par les trains de plaisir. On s'attendait à voir la mer déborder. Il n'en a rien été. Neptune

a joué le rôle de mystificateur, et les curieux en ont été pour leurs frais.

Au reste, les calculs de la marine pour cette marée dans la Manche ne faisaient point prévoir une grande marée, mais une marée simple.

On a étendu à tort à toute la côte de France l'annonce du mascaret de l'Océan, qui d'ailleurs ne sera pas sensiblement plus fort que les précédents. De là, l'erreur des journaux. La marée de dimanche a été une marée très-ordinaire et très-calme.

En 1702, on comptait 250 boulangers à Paris, 660 dans les faubourgs et 900 dans les environs de la capitale.

Aujourd'hui, le chiffre des boulangers de Paris est de 7,238.

Un botaniste californien envoie à la Rural Presse la mesure exacte des fameux big trees, ou arbres géants de la Californie, qu'il vient d'étudier.

Le « Père de la forêt », qu'on disait remonter au déluge, doit avoir maintenant 4,500 ans. Son diamètre n'est pas, comme on l'a écrit jusqu'à ce jour, de 40 pieds, mais seulement de 18 pieds, à une distance de 6 pieds des racines.

Le récit des voyageurs qui ont raconté leur entrée à cheval par l'ouverture qui existe dans le tronc de cet arbre gigantesque n'est cependant pas exagéré. Dix chevaux peuvent pénétrer à la fois dans cette cavité, en faire le tour et sortir par l'autre extrémité.

D'après les mesures du botaniste californien, plusieurs arbres situés dans le South Park grove ont un diamètre supérieur à celui du « Père de la forêt ». C'est ainsi que « Trapper Smith » a 90 pieds de tour et 30 pieds de diamètre ; le « Livery Stable », 84 pieds de tour ; et un autre arbre, dont le nom n'est pas connu, 27 pieds de diamètre. Il existe encore dans le South Park grove près de cinq cents arbres de dimensions variant entre 10 et 15 pieds de diamètre, mais leur âge a été très-exagéré. Le « fallen tree », ou arbre tombé, mesure 15 pieds dans sa plus grande largeur.

Les marchands parisiens ont décidément une manière à eux de comprendre le système des poids et mesures.

La semaine dernière, une dame achetait des prunes aux Halles.

— Comment ! s'écria-t-elle quand on l'eût servie, il y a là une livre de prunes ! Mais voilà quinze jours, pour une livre, j'en avais une assiette pleine !

— Ah ! fit le marchand avec un geste de pitié, si madame croit avoir aujourd'hui pour le même poids ce qu'on lui donne quand les prunes sont en pleine saison !

Pour les articles non signés : P. GODRET.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré a publié dans son numéro de la semaine dernière :

Le maréchal-président de la République assistant aux grandes manœuvres du 7<sup>e</sup> corps d'armée commandé par le général duc d'Aumale ; événements d'Orient : Serbie : la ville d'Alexinatz, la vallée de la Morava, le camp de Deligrad, ambulances à Parakjin, interrogatoire d'un bachibouzouk prisonnier, cavalier serbe aux avant-postes, quartier général de Tcherniaeff à Deligrad, bataille d'Alexinatz ; Constantinople : réjouissances à l'occasion de l'avènement du nouveau sultan, la mosquée d'Eyouh ; départ d'un régiment de redifs pour la Serbie ; Salon de 1876 : Femme du Poëlet, à Dieppe ; Paris : les ponts Sully, à la pointe orientale de l'île Saint-Louis ; exposition d'hygiène et de sauvetage à Bruxelles (douze gravures). — Rébus, problème d'échecs.

L'Univers illustré offre en ce moment à ses abonnés une PRIME GRATUITE d'une valeur exceptionnelle : LE THÉÂTRE DE GEORGE SAND, comprenant quatre beaux volumes. — Abonnements : Paris et départements, un an, 22 fr. ; six mois, 11 fr. 50 ; trois mois, 6 fr. Bureaux : 3, rue Auber (place de l'Opéra).

Sous ce titre : Vie de Napoléon, vient de paraître chez l'éditeur Calmann-Lévy, une œuvre posthume de Stendhal (Henry Beyle). Ce livre, destiné à faire sensation, n'est pas une histoire suivie, c'est une étude toute nouvelle, à la fois sérieuse et piquante, sur le premier des Bonaparte. Il y a du Tacite et du Montaigne dans cette analyse fine et profonde, mais on y trouve aussi l'originalité d'esprit et le style qui distinguent l'auteur de la Chartreuse de Parme.

APPEL AUX POÈTES.

Le dix-septième concours poétique, ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1<sup>er</sup> décembre 1876.

Dépêcher le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carraucq, président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde).

Refusez toute contrefaçon. N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang.

C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,240 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr., de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, rue Saint-Jean; M. Gondrand, rue d'Orléans; M. Besson, successeur de M. Texier; M. Normandine, rue Saint-Jean; M. J. Russon, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris. (31)

CHEMIN DE FER DE POTTIERS

Service d'été, à partir du 26 juin.

Table with 2 columns: Départs de Saumur and Arrivées à Poitiers. Rows show times for various train services.

Table with 2 columns: Départs de Poitiers and Arrivées à Saumur. Rows show times for various train services.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 SEPTEMBRE 1876.

Large table with multiple columns: Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, and various financial instruments like bonds and stocks.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1<sup>er</sup> mai 1876)

Table with 2 columns: DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS and Arrivées à Angers. Rows show times for various train services.

Table with 2 columns: DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS and Arrivées à Tours. Rows show times for various train services.

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE Aux enchères publiques, Le dimanche 24 septembre 1876, à midi.

En l'étude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

LA PROPRIÉTÉ DE BOIS-SICARD

Comprenant : Maison de maître, jardins renfermés de douves, bâtiments de fermier et terre labourable, contenant 3 hectares 35 ares 90 centiares, en un seul tenant.

Etude de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE BELLE MAISON De construction récente.

Située à Gennes, Comprenant, au rez-de-chaussée, quatre chambres à feu, avec grand vestibule; au premier étage, quatre autres pièces à feu et cabinet; grenier, cave, hangar et autres dépendances; Beau jardin.

Etude de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE A L'AMIABLE, L'ILE DE JOREAU

Contenant 6 hectares 10 ares, située au milieu de la Loire et à 2 heures de Gennes. Cette île se compose de terres labourables et pâtures; une partie est plantée en vigne, houblon et bois.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

A Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, n° 35. Avec grand magasin, écurie, cour, remise, caves en roc.

Etude de M<sup>e</sup> GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE Après faillite.

Le dimanche 24 septembre 1876, à une heure de l'après-midi, en la maison du sieur Louis Pasquier, boulevard à Montreuil-Bellay, faubourg des Ponts, il sera, par le ministère de M<sup>e</sup> Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des meubles dépendant de la faillite dudit sieur Pasquier, à la requête de M. Proust, syndic provisoire de ladite faillite, demeurant à Saumur.

On vendra : Armoire, buffet, lit complet, linge, tables, chaises, comptoirs, pétrins, bancs, pelles, pailloons, bois de chauffage, bon cheval, voiture neuve, charrette, harnais, etc.

COMMUNE DES ROSIERS.

CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE

Montant des travaux à exécuter 66,150 francs.

Le Maire de la commune des Rosiers, officier de la Légion d'Honneur, décoré de Juillet, prévient les entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, le dimanche 24 septembre courant, à la Mairie de cette commune, à midi, à l'adjudication des travaux à faire pour la construction d'une Mairie.

Cette adjudication aura lieu au rabais, sur soumissions cachetées. L'évaluation des travaux est de 66,150 francs, compris les dépenses imprévues et les honoraires de l'architecte.

Les concurrents pourront prendre connaissance des plans, du devis et du cahier des charges, au secrétariat de la Mairie, jusqu'au samedi 23 courant.

Mairie des Rosiers, le 1<sup>er</sup> septembre 1876.

Le Maire, E. TESSIÉ DE LA MOTTE. (440)

UN MÉNAGE DEMANDE UN EMPLOI; l'homme comme jardinier ou autres fonctions, la femme comme cuisinière ou femme de chambre. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON DE SAINT-FLORENT demande des ouvriers chapeaux et des manœuvres. S'adresser au bureau du journal.

BRASSERIE DE SAINT-FLORENT

SCHMETZ Prévient le public qu'à dater de ce jour il vendra les bières en bouteilles : Bières Beck Strasbourg, 40 centimes la bouteille. Bière Brune, 25 centimes la bouteille. (461)

RIELLANT DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.



DREYFUS FRÈRES & C<sup>o</sup> DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSMANN, Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869

GUANO DISSOUS DU PÉROU Convention du 15 Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C<sup>o</sup>. Brest, chez M. E. VINCENT. Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>o</sup>. Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS. Dunkerque, MM. G. BOURDON et C<sup>o</sup>. Havre, chez M. E. FICQUET. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN et C<sup>o</sup>. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>o</sup>. Metz, chez M. LE BARRÉ. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN et Naxaire, MM. JAMONT et HUARD.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES. FANT 9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles. (463)

LE LIVRE UNIQUE DES FIDÈLES Par l'abbé PEYRE.

Sanctification du jour, de la semaine, du mois, de l'année et de la vie entière, telle est la division de ce volume qui, en mille pages, renfermera le strict nécessaire pour le plus grand nombre des fidèles. Prières du matin et du soir, Méditation, Examen, Chapelot, Indulgences, Exercice pour chaque jour de la semaine, Ordinaire de la Messe, Vêpres, Capucins, Saluts, dévotions de chaque mois, Offices de tous les dimanches et principales fêtes, avec une courte instruction, office de Noël, de la Semaine-Sainte, Vêpres et Messes des morts, Vies de tous les Saints du Calendrier romain, Bapême, Confirmation, Pénitence, Eucharistie, Ordre, Mariage et Extrême-Onction.

Ce livre, qu'on pourrait appeler le totum des fidèles, est à la fois un paroissien, un formulaire de prières, un livre de méditation, un rituel, un sermonnaire, une vie des saints, et dispense de tout autre livre de piété. Prix franco : broché, 5 fr.; relié basane, 6 fr.

Il sera accordé sur les prix établis 25 pour cent de remise aux mille premiers souscripteurs, et le 13<sup>e</sup> gratis. S'adresser à l'abbé PEYRE, chapelain au château de Celleyron, par Coursan (Aude).

COMPTABILITÉ-DUCHATEAU

La Comptabilité-Duchâteau est la dernière expression de la simplicité et de l'exactitude; réunies dans une même méthode, où, au moyen des écritures restreintes et faciles de la méthode dite en partie simple, on obtient tous les avantages de la méthode en partie double.

Elle convient à la fois au grand et au petit commerce, et satisfait également les maisons de gros et les plus petites maisons. Elle convient aussi aux petits comptes des particuliers et chefs de famille, tels que rentiers, instituteurs, curés, avocats, médecins, huissiers, agriculteurs, propriétaires, fermiers, maisons d'éducation, communautés religieuses ou autres, etc.

Par son extrême simplicité, elle réduit le travail d'un tiers au moins sur la partie simple, et des deux tiers sur la partie double. Il y a donc économie de plus de soixante pour cent sur les méthodes ordinaires en partie double, ce qui permet de réduire le personnel de plus de moitié.

Un mécanisme tout nouveau, applicable au Journal, rend inutiles au Grand-Livre tous les Comptes Généraux, y compris les Effets à recevoir et les Effets à payer qui se trouvent réunis en un compte unique sous le nom de Portefeuille.

Grâce aux Balances diverses et aux Situations journalières pour le Portefeuille et la Caisse, les écritures sont arrêtées chaque soir; ce qui coupe court aux erreurs et permet d'établir, à tout instant et en quelques minutes, l'Inventaire général dont le travail, d'ordinaire si considérable, est ainsi supprimé.

Cette méthode de Tenue des Livres est du reste accessible à toute intelligence, et peut s'apprendre sans maître en quelques jours; avec un maître, c'est l'affaire de quelques heures. S'adresser à M. Duchâteau, à Narbonne (Aude).

Un volume in-8° cartonné et franco par la poste. 5 francs. M. Duchâteau est en état de fournir des comptables de l'un et de l'autre sexe aux maisons qui en font la demande, 15 jours à l'avance. Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.